



CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE

*Société d'investissement à capital
variable - SICAV*

Relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel 2022/2023



CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE

(anciennement CONSERVATEUR UNISIC)

SICAV - Société d'investissement à Capital Variable

OPCVM relevant de la directive européenne 2014/91/UE

ACTIONS FRANCAISES

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

29/09/2023

- I - CARACTERISTIQUES

► **OPC d'OPC** : inférieur à 10% de l'actif net

► **Objectif et politique d'investissement** :

La classification AMF de l'OPCVM est : Actions Françaises.

La SICAV vise à atteindre une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice SBF 120, sur un horizon de 5 ans.

Elle est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et est donc investie à hauteur de 75% minimum en actions françaises et/ou européennes. Elle est labellisée ISR.

CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE promeut des caractéristiques environnementales et sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR et, bien qu'elle n'ait pas pour objectif l'investissement durable, elle contiendra une proportion minimale de 75% d'investissements durables ayant un objectif social. L'objectif social des activités considérées comme durables que ce produit financier entend partiellement atteindre est de sélectionner les entreprises françaises qui privilégient une politique sociale responsable axée sur l'emploi durable (créations emplois, formation, égalité Femmes/Hommes, ...) et qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable. De plus ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important à l'objectif d'investissement sur le plan environnemental ou social. La SICAV s'attache aussi à investir dans des sociétés qui ont de bonnes pratiques de gouvernance.

De plus, la prise en compte des risques de durabilité et des caractéristiques ESG dans son processus de sélection de valeurs vise à pousser les entreprises vers une démarche de progrès en termes de pratiques ESG en engageant un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration détaillés et suivis dans le temps.

Les entreprises présentant un score emploi inférieur à 2,5 étoiles ne pourront pas figurer dans le portefeuille. Ce critère combiné à celui portant sur la note ESG, doit permettre une réduction minimale d'au moins 20% de l'univers d'investissement. Un dernier filtre fondamental axé sur la qualité des fondamentaux de l'entreprise sera appliqué afin de construire un portefeuille concentré d'une quarantaine de valeurs.

La SICAV pourra utiliser des instruments financiers à terme sur actions, indices ou change en couverture ou exposition. Les engagements hors bilan sont limités à 100% de l'actif.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Durée de placement recommandée : 5 ans

► **Profil de risque** :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Compte tenu de l'orientation de la SICAV, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque actions : la SICAV peut, à tout moment, être totalement ou au minimum à 75%, exposée aux variations de cours affectant les marchés actions. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de change : la SICAV peut être exposée au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif net investie hors de la zone euro non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit : la SICAV peut être exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés, publics ou souverains. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'ils survivent, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

Conservateur Emploi Durable pour rappel souhaite faire de l'emploi durable en France un axe fort d'investissement.

La stratégie d'investissement prend en compte des critères extra-financiers (ESG) et est mis en œuvre selon une approche thématique sociale.

La SICAV investit principalement dans des actions d'entreprises françaises appartenant au SBF120.

L'approche thématique sociale retenue vise à déterminer les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance (critères ESG).

La gestion privilégie les sociétés ayant déployé des politiques sociales les plus vertueuses en matière d'emploi en France et de qualité, à bonne visibilité et à prix raisonnable, sans contrainte sectorielle.

La sicav choisit les entreprises qui gèrent de la manière la plus juste possible les changements de demain : changement générationnel, transformation digitale, transition écologique, grâce à une politique ambitieuse de formation, de dialogue social, de parité et de diversité pour accompagner ces mutations.

Conservateur Emploi Durable investit donc sur les sociétés françaises leaders et responsables en matière sociale.

Nous sommes persuadés que ces entreprises créeront plus de valeur à long terme. Et surtout seront plus résilientes dans les phases de marchés difficiles comme actuellement.

Nous privilégions les valeurs de qualité.

La qualité, les valeurs à bonne visibilité et les grandes capitalisations (la liquidité est un facteur très observé) sont les gagnants dans cet environnement incertain marqué par le risque de ralentissement voire de récession.

Nos valeurs de qualité constituent le socle de notre gestion totalement axée sur une stratégie de long terme en cohérence avec notre politique de durabilité (intégration ESG/ISR).

Sur la Sicav, au cours de la période, nous avons conservé un positionnement qualitatif en nous concentrant sur des valeurs capables de délivrer de la performance sur longue période.

En effet la période a été marquée par une inflation élevée et un risque de plus en plus évident de ralentissement macro-économique.

Nous avons privilégié dans ce contexte des valeurs de consommation, de la tech et du secteur industriel.

Sur le luxe, nous avons en portefeuille Hermès et LVMH. Nous avons allégé en revanche Kering sur la période pour ses mauvaises performances.

Dans le secteur alimentation et boissons nous avons sorti Remy Cointreau en raison de l'affaiblissement de la consommation de cognac en Chine et des données extra-financières insuffisantes à nos yeux.

Dans la Tech, nous avons une position en Dassault Systèmes. Nous avons également dans les SSII une valeur comme Cap Gemini.

STMicro est notre valeur préférée dans les semi-conducteurs.

Dans le pétrole, nous avons soldé Total en raison de notre politique d'exclusion (pas de valeur Pétrole)

Nous avons quelques valeurs santé comme Sanofi et BioMérieux. Dans la construction & infrastructure, citons Vinci.

Le secteur aéronautique est représenté via Safran.

Nous avons sur le secteur banque-finace un titre de qualité comme BNP.

Nous gardons un choix marqué sur certains secteurs comme les biens d'équipement (gestion de l'énergie) avec des valeurs comme Schneider et Legrand.

Nous conservons nos valeurs de qualité comme Air Liquide dans les gaz industriels et Vivendi dans les médias.

Sur l'exercice 2022/2023, **Conservateur Emploi Durable** réalise une performance de **27,56%** pour la part C et **27,57%** pour la part D (compte-tenu du dividende de 2,84€ détaché le 2/12/2022).

Son indicateur de référence (SBF 120) réalise une performance de 25,26% sur la même période.

Les performances passées de la SICAV ne préjugent pas de ses performances futures.

- III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2022/2023, la SICAV n'a pas eu recours à ces techniques.

- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)

- ✓ Informations générales : Montant des titres et matières premières prêtés
 Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;
- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;
- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2022/2023, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- V - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

Exercice des droits de vote :

La société de gestion a défini dans son document « politique de vote » ses principes d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère.

Les principes de notre politique de vote visent à promouvoir la valorisation à long terme de nos investissements et à encourager le respect et la mise en application des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Ainsi, PALATINE ASSET MANAGEMENT adhère aux grands principes de l'AFG en matière de gouvernement d'entreprise :

- « une action, une voix »,
- une assemblée générale favorisant la démocratie actionnariale,

- un conseil d'administration indépendant et efficace,
- des rémunérations adaptées, transparentes et régulièrement soumises au vote de l'assemblée générale,
- l'opposition aux dispositifs anti-OPA.

La participation au vote s'exerce en suivant les recommandations formulées par le « proxy advisor » ISS :

- ✓ systématiquement pour les sociétés françaises composant l'indice CAC40, pour les sociétés composant l'actif des OPC labellisés ISR, pour les sociétés françaises dont le seuil de détention consolidé est supérieur à 0,50% de la capitalisation boursière de chaque société et enfin pour les sociétés étrangères détenues ayant une capitalisation boursière supérieure à 100 M€.
- ✓ ponctuellement dans les autres cas afin d'exprimer un vote de soutien ou manifester un désaccord, ou en cas de difficultés faisant courir un risque important aux actionnaires.

Les droits de vote ne sont pas exercés dans les cas suivants :

- ✓ Ils concernent toutes les sociétés détenues en dessous des seuils fixés, et les pays à POA (Power Of Attorney) où la procédure de vote exige des surcoûts financiers.
- ✓ La société de gestion ne pratiquant pas, sauf cas exceptionnel, de cession temporaire d'actions, elle n'est pas concernée par les conséquences juridiques des cessions temporaires de titres.

Les documents de Palatine Asset management sur la Politique d'engagement actionnarial et le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Ils peuvent également être adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Palatine Asset Management – TSA 60140 - 93736 Bobigny Cedex 9.

Commission de mouvements :

La commission de mouvements, facturée à l'OPCVM à l'occasion d'une opération portant sur un instrument financier, est intégralement reversée à la société de gestion.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires :

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- | | |
|---|---|
| - Tarification | - Confidentialité |
| - Qualité de l'exécution | - Organisation de réunions avec les émetteurs |
| - Qualité des analyses | - Qualité du back – office |
| - Qualité du conseil | - Traitement des litiges |
| - Capacité à intervenir dans des situations spéciales | |

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou sur certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2022 sont disponibles sur le site www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)
Annexe ESG : Reporting article 29 LEC de la Loi Energie Climat n°2019-1147 du 08/11/2019
ex act. 173 de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC.

L'analyse ESG (sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance) de Palatine AM d'un émetteur (action ou dette) est construite sur la gestion des risques en matière de durabilité (mesure des risques physiques, de transition,...) mais également sur la gestion des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité (politique d'exclusion charbon thermique, des armes interdites, des entreprises controversées, l'application d'un filtre ESG, le calculs des indicateurs PAI,...). Elle est intégrée dans nos portefeuilles à travers une notation ESG qui vient compléter l'analyse financière.

Palatine AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Son engagement a pour vocation de pousser les entreprises dans une démarche de progrès. Elle passe par une politique de vote axée sur les critères ESG, un dialogue avec les entreprises et un engagement collaboratif avec WDI.

Toutes les informations concernant l'article 29 LEC de la Loi Energie Climat et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : www.palatine-am.com .

2) Déploiement au niveau du fonds.

a) Prise en compte de critères ESG et de critères liés au changement climatique par le fonds

Ce fonds applique les listes d'exclusion de PALATINE AM : sociétés impliquées dans la production et/ou commercialisation des armes controversées, sociétés fortement exposées au charbon ou développant de nouveaux projets charbon, sociétés fortement exposées au pétrole et au gaz, sociétés violant de manière sévère, répétée et sans mesures correctives les principes du pacte mondial des Nations Unies. De plus, les valeurs ayant connu des controverses importantes peuvent être exclues des univers d'investissement sur décision du comité ISR.

b) Politique de vote et engagement

Se référer au document ad-hoc mis en ligne sur le site internet de la société.

Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE

CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE promeut les critères environnementaux et sociaux sans avoir un objectif durable. Pour autant, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR), le produit entend partiellement réaliser un objectif d'investissement durable.

Le produit financier ne s'engage à aucun minimum d'investissement aligné à la taxonomie environnementale européenne.

Risque global de la SICAV

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Mention sur les rémunérations :

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des

processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2022, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (26 collaborateurs concernés sur cet exercice) a représenté 2 903 K€, et se décompose pour 2 210 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 693 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

Investissements éligibles au PEA

Au titre de l'exercice 2022/2023, la SICAV est demeurée investie au minimum à 75% de son actif en titres éligibles au PEA, titres mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L.221-31 du code monétaire et financier.

- VI – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, modifié par l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les informations suivantes :

1. Les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE. et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales : Néant

2. Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice : Néant

3. Les modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 :

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, par le président du conseil d'administration qui porte le titre de président directeur général.

4. La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice est jointe au dossier du conseil d'administration.

- VII – PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Sens	Date	Quantité	Montant(€)
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	Vente d'actions	07/08/2023	200 000	3 539 081
DE0007100000	MERCEDES-BENZ GROUP	Achat d'actions	07/08/2023	38 000	2 728 355
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	Vente d'actions	17/11/2022	34 000	1 960 373
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	Vente d'actions	16/11/2022	33 000	1 922 607
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	Vente d'actions	18/11/2022	32 200	1 861 466
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	Vente d'actions	20/10/2022	32 800	1 744 112
FR0000121667	ESSILORLUXOTTICA	Vente d'actions	26/07/2023	10 000	1 722 827
FR0000121667	ESSILORLUXOTTICA	Vente d'actions	09/06/2023	8 400	1 399 749
FR0000073272	SAFRAN	Vente d'actions	22/12/2022	8 500	995 642
FR0000131104	BNP PARIBAS	Vente d'actions	03/02/2023	16 000	971 168

- VIII – OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 30/09/2023 : - OPCVM = 8,58 % de l'actif net

- IX- INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

Néant.

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

Néant.

CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE

Société d'Investissement à Capital Variable

86 rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE

Société d'Investissement à Capital Variable

86 rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	85 812 497,30	81 928 640,50
Actions et valeurs assimilées	78 347 657,50	76 978 028,50
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	78 347 657,50	76 978 028,50
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	7 464 839,80	4 950 612,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	7 464 839,80	4 950 612,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	378 541,07
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	378 541,07
COMPTES FINANCIERS	2 089 422,36	216 227,25
Liquidités	2 089 422,36	216 227,25
TOTAL DE L'ACTIF	87 901 919,66	82 523 408,82

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	74 944 197,64	62 719 071,70
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	6 002 308,94	5 475 404,98
Report à nouveau (a)	897,97	456,23
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	4 895 284,08	11 209 063,07
Résultat de l'exercice (a,b)	1 187 189,11	2 066 638,03
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	87 029 877,74	81 470 634,01
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	872 041,92	1 052 774,81
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	872 041,92	1 052 774,81
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	87 901 919,66	82 523 408,82

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8 054,84	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 316 056,03	3 561 357,94
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	2 324 110,87	3 561 357,94
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	3 472,21
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	3 472,21
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 324 110,87	3 557 885,73
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 085 727,81	1 264 270,42
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 238 383,06	2 293 615,31
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-51 193,95	-226 977,28
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 187 189,11	2 066 638,03

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010038257 - Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE SICAV C : Taux de frais maximum de 1,196% TTC

FR0000930471 - Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE D : Taux de frais maximum de 1,196% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE SICAV C	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	81 470 634,01	119 079 029,77
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	4 781 513,81	7 445 715,65
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-20 572 418,76	-32 598 588,56
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 212 343,63	15 575 924,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-526 106,80	-1 758 043,92
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-249 694,86	-868 262,12
Différences de change	0,00	283 795,49
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	15 126 492,09	-27 805 959,03
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>17 143 576,03</i>	<i>2 017 083,94</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-2 017 083,94</i>	<i>-29 823 042,97</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-451 268,44	-176 593,48
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 238 383,06	2 293 615,31
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	87 029 877,74	81 470 634,01

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 089 422,36	2,40
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 089 422,36	2,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Achats à règlement différé	788 074,36
	Frais de gestion fixe	83 967,56
TOTAL DES DETTES		872 041,92
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-872 041,92

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE D		
Actions souscrites durant l'exercice	11 716,138	1 589 131,91
Actions rachetées durant l'exercice	-53 638,182	-7 339 403,25
Solde net des souscriptions/rachats	-41 922,044	-5 750 271,34
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	124 383,106	
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE SICAV C		
Actions souscrites durant l'exercice	12 477,801	3 192 381,90
Actions rachetées durant l'exercice	-52 957,685	-13 233 015,51
Solde net des souscriptions/rachats	-40 479,884	-10 040 633,61
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	268 138,724	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE SICAV C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	233 132,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE SICAV C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	852 595,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			7 464 839,80
	FR0000437576	PALATINE France MIDCAP C	1 215 011,80
	FR0000299877	PALATINE INSTITUTIONS	6 249 828,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			7 464 839,80

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	897,97	456,23
Résultat	1 187 189,11	2 066 638,03
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 188 087,08	2 067 094,26

	29/09/2023	30/09/2022
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE D		
Affectation		
Distribution	237 571,73	472 306,63
Report à nouveau de l'exercice	718,62	1 215,67
Capitalisation	0,00	0,00
Total	238 290,35	473 522,30
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	124 383,106	166 305,150
Distribution unitaire	1,91	2,84
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	11 690,81

	29/09/2023	30/09/2022
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE SICAV C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	949 796,73	1 593 571,96
Total	949 796,73	1 593 571,96

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	6 002 308,94	5 475 404,98
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 895 284,08	11 209 063,07
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	10 897 593,02	16 684 468,05

	29/09/2023	30/09/2022
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	6 987 426,75	8 045 374,98
Capitalisation	0,00	0,00
Total	6 987 426,75	8 045 374,98

	29/09/2023	30/09/2022
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE SICAV C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 910 166,27	8 639 093,07
Total	3 910 166,27	8 639 093,07

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	157 965 437,05	136 828 314,01	119 079 029,77	81 470 634,01	87 029 877,74
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE D en EUR					
Actif net	52 056 724,73	40 974 761,45	35 087 972,82	18 660 437,37	17 418 126,57
Nombre de titres	445 674,306	379 477,317	270 959,266	166 305,150	124 383,106
Valeur liquidative unitaire	116,80	107,97	129,49	112,20	140,03
+/- values nettes unitaire non distribuées	27,14	22,38	32,92	48,37	56,17
Distribution unitaire sur résultat	1,08	0,65	0,73	2,84	1,91
Crédit d'impôt unitaire	0,117	0,00	0,143	0,073	0,00 (*)
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE SICAV C en EUR					
Actif net	105 908 712,32	95 853 552,56	83 991 056,95	62 810 196,64	69 611 751,17
Nombre de titres	510 065,722	494 894,221	359 515,749	308 618,608	268 138,724
Valeur liquidative unitaire	207,63	193,68	233,62	203,52	259,61
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,05	-8,56	10,43	27,99	14,58
Capitalisation unitaire sur résultat	1,92	1,17	1,31	5,16	3,54

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
MERCEDES-BENZ GROUP AG	EUR	38 000	2 503 820,00	2,88
TOTAL ALLEMAGNE			2 503 820,00	2,88
FRANCE				
AIR LIQUIDE SA	EUR	24 950	3 988 008,00	4,58
AXA SA	EUR	96 000	2 705 280,00	3,11
BIOMERIEUX	EUR	6 500	596 830,00	0,68
BNP PARIBAS	EUR	114 000	6 889 020,00	7,91
BUREAU VERITAS SA	EUR	70 000	1 645 700,00	1,89
CAPGEMINI SE	EUR	23 300	3 863 140,00	4,44
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	22 000	1 251 360,00	1,44
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	50 000	1 764 750,00	2,03
EDENRED	EUR	37 000	2 193 360,00	2,52
HERMES INTERNATIONAL	EUR	2 360	4 082 328,00	4,69
L'OREAL	EUR	11 150	4 384 180,00	5,03
LEGRAND SA	EUR	37 000	3 230 100,00	3,71
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	9 250	6 626 700,00	7,62
MICHELIN (CGDE)	EUR	68 000	1 976 760,00	2,27
NEXANS SA	EUR	3 500	269 675,00	0,31
PUBLICIS GROUPE	EUR	47 000	3 372 720,00	3,88
SAFRAN SA	EUR	25 000	3 716 000,00	4,27
SANOFI	EUR	74 400	7 550 112,00	8,67
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	25 300	3 971 594,00	4,57
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	108 000	2 962 440,00	3,40
VINCI SA	EUR	41 300	4 337 326,00	4,99
VIVENDI	EUR	115 000	954 040,00	1,10
TOTAL FRANCE			72 331 423,00	83,11
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	85 700	3 512 414,50	4,03
TOTAL SUISSE			3 512 414,50	4,03
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			78 347 657,50	90,02
TOTAL Actions et valeurs assimilées			78 347 657,50	90,02
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
PALATINE France MIDCAP C	EUR	460	1 215 011,80	1,40
PALATINE INSTITUTIONS	EUR	2 400	6 249 828,00	7,18
TOTAL FRANCE			7 464 839,80	8,58
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			7 464 839,80	8,58
TOTAL Organismes de placement collectif			7 464 839,80	8,58
Dettes			-872 041,92	-1,00
Comptes financiers			2 089 422,36	2,40
Actif net			87 029 877,74	100,00

Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE SICAV C	EUR	268 138,724	259,61
Action CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE D	EUR	124 383,106	140,03

CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE

Société d'Investissement à Capital Variable

86, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 29 septembre 2023

CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE

Société d'Investissement à Capital Variable

86, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 29 septembre 2023

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

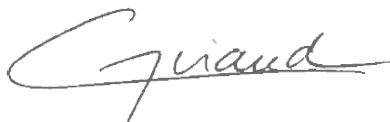
CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Paris-La Défense, le 14 novembre 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Conservateur Emploi Durable

Identifiant d'entité juridique :
6995005JA0WO667KVQ87

Caractéristiques environnementales et sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

NON

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une portion de 91,95% d'investissement durables.

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

ayant un objectif social

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales **mais n'a pas réalisé d'investissement durables**.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Conservateur Emploi Durable a promu des caractéristiques sociales sur la période.

Le suivi des performances ESG est effectué trimestriellement au sein de Palatine AM. La mesure de l'atteinte de la promotion des caractéristiques sociales a donc été effectuée au 31/12/2022, au 31/03/2023, au 30/06/2023 et au 30/09/2023.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille a été la suivante (hors cash et assimilé) :

Indicateurs	31/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	Moyenne annuelle
Respect des politiques d'exclusions	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant une note ESG d'au moins 12/20	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant un score emploi d'au moins 2,5/5	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de réduction de l'univers d'investissement	29,17%	28,33%	28,33%	29,17%	28,75%
Pourcentage de valeurs investies ayant une contribution positive à au moins un des ODD sociaux des NU	98,40%	98,99%	97,90%	99,95%	98,81%
Pourcentage de valeurs investies dont de DNSH est limité	98,75%	98,78%	97,61%	99,64%	98,70%

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille par rapport à son indice de référence a été la suivante :

Indicateur	31/12/2022		31/03/2023		30/06/2023		30/09/2023		Moyenne périodes	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Note ESG	16,67	16,26	16,65	16,27	16,68	16,28	16,54	16,23	16,64	16,26
Score emploi*	3,86	3,6	3,86	3,63	3,87	3,64	3,95	3,6	3,89	3,62

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Empreinte carbone*	756,13	1358,26	712,53	1272,92	781,81	1436,44	965,13	1586,19	803,90	1 413,45
Contribution ODD4 (de -1 à +1)	0,49	0,49	0,49	0,49	0,50	0,49	0,51	0,49	0,50	0,49
Contribution ODD5 (de -1 à +1)	0,64	0,56	0,66	0,58	0,66	0,58	0,65	0,58	0,65	0,58
Contribution ODD8 (de -1 à +1)	0,34	0,30	0,35	0,31	0,37	0,31	0,38	0,31	0,36	0,31
Contribution ODD10 (de -1 à +1)	0,18	0,12	0,21	0,13	0,22	0,13	0,23	0,13	0,21	0,13

*Ces indicateurs sont les indicateurs de surperformance définis dans le cadre du Label ISR. Leurs couvertures ont toujours été d'au moins 90% sur la période.

○ ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce rapport est le premier.

○ Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

La Sicav Conservateur Emploi Durable avait comme objectif d'investissement durable social :

- 1- Sélectionner des entreprises françaises qui privilégient une politique sociale responsable axée sur l'emploi durable : 100% des entreprises investies avaient un score emploi d'au moins 2,5/5.
- 2- Investir dans des sociétés qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable : 100% des valeurs qualifiées de durables ont eu une contribution positive à au moins un des ODD sociaux des Nations Unies.

○ Dans quelle mesure les investissements durables que ce produit a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Aucun investissement qualifié de durable n'a porté préjudice aux facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Au cours de la période (moyenne des 4 trimestres), les principales incidences négatives de la SICAV ont été les suivantes :

Corporates			Valeurs	Couvertures
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1		2 717,35	100,00%
	Émissions de GES de niveau 2		1 278,43	100,00%
	Émissions de GES de niveau 3		42 059,36	100,00%
	Émissions totales de GES		53 100,00	100,00%
2. Empreinte carbone		510,82	99,98%	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements		891,46	99,98%	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		8,05	100,00%	
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Consommation		53,41	100,00%
	Production		6,13	100,00%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Nace A		-	100,00%
	Nace B		270,20	100,00%
	Nace C		0,17	100,00%
	Nace D		0,59	100,00%
	Nace E		3,14	100,00%
	Nace F		0,29	100,00%
	Nace G		0,09	100,00%
	Nace H		0,18	100,00%
Nace L		0,07	100,00%	
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité				0,00%
8. Rejets dans l'eau		0,04	100,00%	
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs		1,05	99,98%	
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales			-	100,00%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales			-	99,53%
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé		11,36	100,00%	
13. Mixité au sein des organes de gouvernance		45,30	100,00%	

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	-	100,00%
Souverains		
15. Intensité de GES		
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales		
Immobiliers		
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers		
18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique		
Additionnels - Tableau 2 & 3		
II.2. Émissions de polluants atmosphériques	0,15	100,00%
III.15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,03%	99,92%

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

La prise en compte des principes directeurs de l'OCDE et des principes des NU se font en plusieurs étapes :

Au cours de la période :

- Gestion des controverses : Aucune valeur investie n'a fait l'objet d'une controverse matérielle liée aux droits humains.
- Compliance des entreprises investies aux principes des NU ou de l'OCDE : le portefeuille a détenu en moyenne 91,06% de sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Evaluation des politiques de lutte contre la corruption : 97% des sociétés investies au sein de Conservateur Emploi Durable, ont présenté des politiques de lutte contre la corruption.
- Notation ESG : La note ESG moyenne est 16,64/20.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La part moyenne d'investissement ayant pris en compte des principales incidences négatives sur la période a été de 91,95%.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/09/2023 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
SANOFI-AVENTIS	Industrie manufacturière	8,68 %	France
BNP PARIBAS	Activités financières et d'assurance	7,92 %	France
LVMH	Industrie manufacturière	7,61 %	France
PALATINE MONETAIRE STANDARD	Activités financières et d'assurance	7,18 %	France
L'OREAL	Industrie manufacturière	5,04 %	France
VINCI	Construction	4,98 %	France
HERMES INTERNATIONAL	Industrie manufacturière	4,69 %	France
AIR LIQUIDE	Industrie manufacturière	4,58 %	France

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/06/2023 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
LVMH	Industrie manufacturière	9,60%	France
SANOFI-AVENTIS	Industrie manufacturière	7,89%	France
BNP PARIBAS	Activités financières et d'assurance	7,02%	France
L'OREAL	Industrie manufacturière	6,08%	France
HERMES INTERNATIONAL	Industrie manufacturière	5,87%	France
PALATINE MONETAIRE STANDARD	Activités financières et d'assurance	5,59%	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie manufacturière	4,88%	France
AIR LIQUIDE	Industrie manufacturière	4,86%	France

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/03/2023 :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
LVMH	Industrie manufacturière	9,77%	France
SANOFI-AVENTIS	Industrie manufacturière	7,95%	France
BNP PARIBAS	Activités financières et d'assurance	7,18%	France
PALATINE MONETAIRE STANDARD	Activités financières et d'assurance	6,11%	France
L'OREAL	Industrie manufacturière	5,85%	France
HERMES INTERNATIONAL	Industrie manufacturière	5,37%	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie manufacturière	4,85%	France
AIR LIQUIDE	Industrie manufacturière	4,84%	France

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/10/2022 au 30/09/2023

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 31/12/2022 :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
LVMH	Industrie manufacturière	9,59%	France
BNP PARIBAS	Activités financières et d'assurance	8,50%	France
SANOFI-AVENTIS	Industrie manufacturière	7,69%	France
PALATINE MONETAIRE STANDARD	Activités financières et d'assurance	7,60%	France
VINCI	Construction	5,24%	France
L'OREAL	Industrie manufacturière	5,15%	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie manufacturière	4,73%	France
HERMES INTERNATIONAL	Industrie manufacturière	4,54%	France



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburant à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

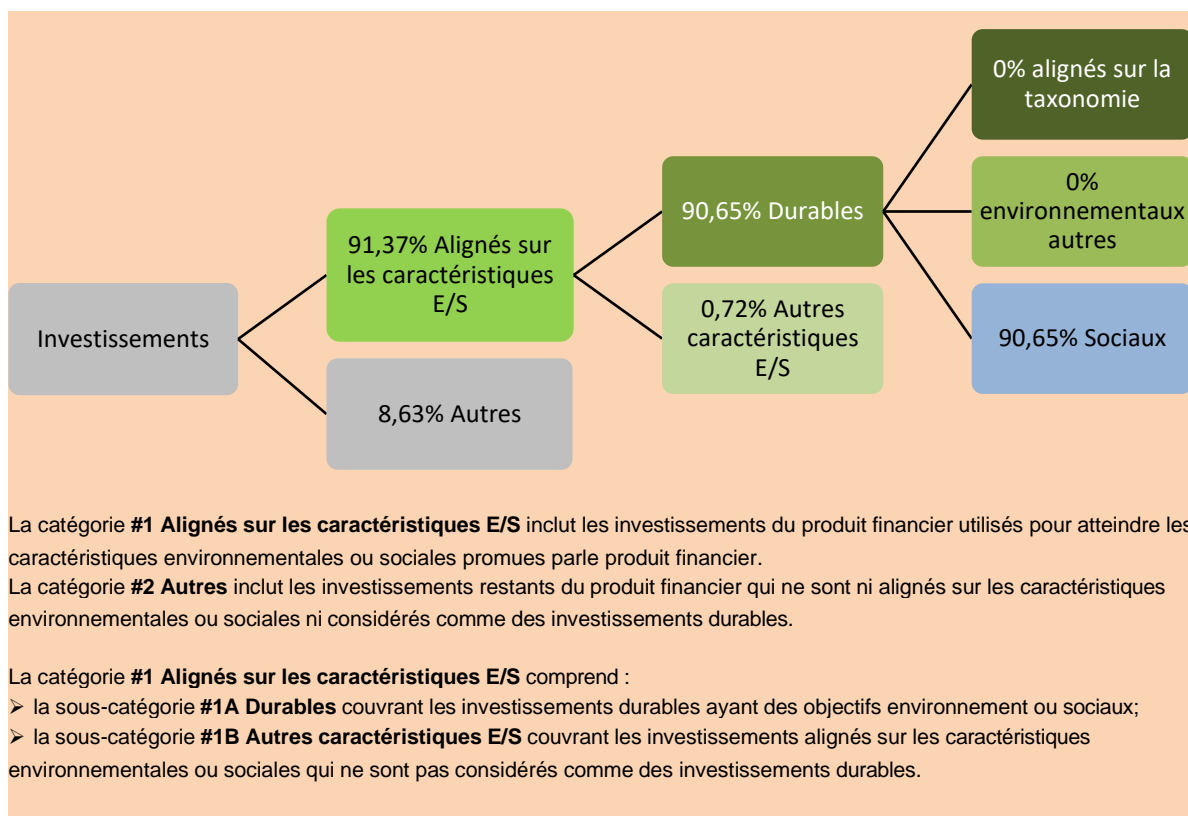
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le produit financier a investi en moyenne 91,95% de son actif dans des investissements alignés à son objectif social.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs au 30/09/2023 été la suivante :



○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs d'investissement au cours de la période ont été les suivants :

- Industrie manufacturière
- Activités financières et d'assurance
- Construction
- Information et communication
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Activités de services administratifs et de soutien



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE¹ ?

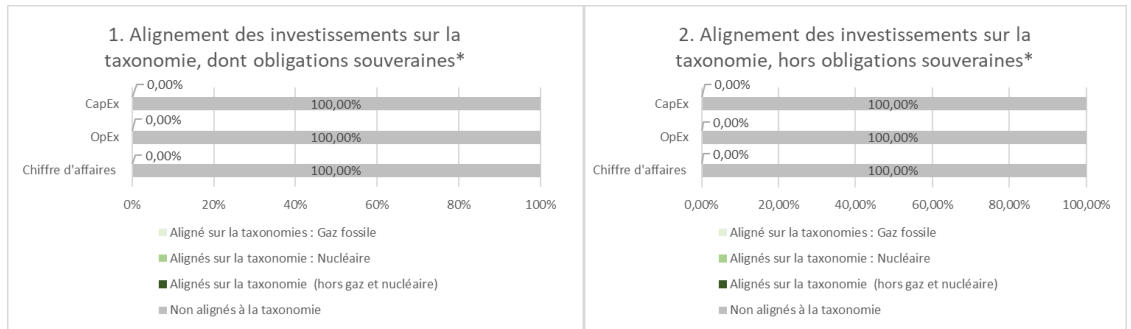
Ce produit financier ne réalise pas d'investissements durables sur le plan environnemental.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – Voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

○ Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie ?

- Oui
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

○ Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

○ Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social en moyenne sur la période est de 91,95% :

	31/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	Moyenne annuelle
Investissements durables	90.73%	92.72%	93.70%	90.65%	91,95%



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont au 30/09/2023 :

- 1,42% de devise en euro
- 7,21% de fonds monétaires.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants de l'approche extra-financière pour sélectionner les investissements au cours de la période ont été les suivants :

- **Filtre d'exclusions sectorielles et normatives** : 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion de Palatine AM.
- **Vérification du principe de DNSH** de Palatine AM pour 92,27% des investissements effectués sur la période.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière de durabilité des activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

- **Filtre notation ESG :**
 - 100% des valeurs investies ont une note ESG minimum de 12/20.
 - Note ESG moyenne sur la période de 16,64/20, supérieure à celle de l'indice de référence qui est de 16,26/20.
- **Contribution positive à l'un des ODD sociaux des Nations Unies :** 92,73% des valeurs investies au cours de la période ont une contribution positive à au moins un des ODD sociaux définis par les Nation Unies.
- **Score emploi :**
 - 100% des valeurs investies ont un score emploi minimum de 2,5/5.
 - Le score emploi moyen sur la période de 3,89/5, supérieur à celui de l'indice de référence de 3,62/5.

Ainsi, au cours de la période, l'univers d'investissement de la SICAV a été réduit en moyenne de 28,75% sur la base de critères ESG.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

○ *En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable.

○ **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

○ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non applicable.

○ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

